

Phyto-Victimes

Newsletter n°6

Jun 2016

Chers adhérent(e)s,

C'est avec une grande satisfaction que nous avons clôturé l'assemblée générale 2015 (cliquez [ici](#) pour retrouver le programme) qui s'est déroulée à Lattes (34), le 21 Mai 2016. Au total, plus de 100 personnes (adhérents, intervenants, victimes, personnes sensibles à notre cause, personnalités politiques...) ont participé à cette magnifique journée. L'après-midi a été l'occasion, pour tous, de pouvoir échanger. Tout d'abord avec Martin Boudot, journaliste d'investigation du documentaire *Produits chimiques : nos enfants en danger* (Cash Investigation) et ensuite avec des professionnels spécialisés sur la problématique de l'exposition aux pesticides. Nous avons donc eu le privilège de recevoir en tant qu'intervenants plusieurs médecins : les professeurs Charles Sultan et Jean-François Rossi et le docteur Slama Borhane ainsi que la sociologue Annie Thébaud-Mony. Je tiens à remercier tous les participants à l'assemblée générale, et particulièrement Jean-Marie Bony qui, malgré d'importants problèmes de santé, a fait en sorte que cette journée soit une réussite.

Depuis mars, beaucoup de choses se sont passées : commençons par une bonne nouvelle.

Le 25 Avril, j'ai eu le privilège d'être convié à l'Elysée ([vidéo ici](#)), en tant que porte-parole de notre association, dans le cadre de la quatrième conférence environnementale. Cela a été l'occasion de présenter les activités de l'association mais aussi de demander au président de la République, François Hollande, de nous soutenir pour la création d'un fond d'indemnisation des victimes des pesticides, qui serait financé par les firmes. Cela est déjà mis en place pour les victimes de l'amiante, faisons en sorte que cela puisse exister pour les victimes des pesticides, et ainsi les soutenir dans leurs parcours juridiques qui se transforment bien souvent en véritables combats.

Dominique Marchal est malheureusement un exemple de ces combats juridiques. En effet, Dominique Marchal – premier agriculteur reconnu en maladie professionnelle en 2006 – a été débouté le 21 Avril 2016 par la cour d'appel de Metz. Rappelons qu'il avait eu une décision favorable en 2012 devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI) qui avait été annulé en 2014 par la Cour d'Appel de Nancy. Aujourd'hui, Dominique Marchal continue à se battre pour obtenir réparation.

Vous pouvez retrouver le [témoignage de Dominique Marchal](#) et le [communiqué de presse de l'association](#) sur cette affaire.

Nous devons rester mobilisés car, plus que jamais, les firmes agissent pour minimiser les impacts des pesticides sur la santé. La polémique autour du glyphosate en est un exemple flagrant. Nous serons donc très attentifs, le 22 juin, lors de la présentation du rapport de l'ANSES concernant l'exposition des travailleurs agricoles.

Pour contrer tous ces lobbies, il est indispensable de rester soudés, même s'il existe des divergences sur les moyens d'action, autour d'objectifs communs, à savoir la juste réparation des dommages dû aux pesticides, la condamnation des responsables, l'élimination des molécules dangereuses, et la mise en place d'autres méthodes de travail.

Je vous remercie donc tous pour votre soutien, et vous souhaite une bonne continuation et un bel été.

Paul François,

Président de Phyto-Victimes

Mieux nous connaître



Afin de mieux nous connaître, une nouvelle rubrique a vu le jour lors de la newsletter du mois d'octobre 2015 dans laquelle nous vous présentions un des administrateurs de l'association ...

*Après vous avoir présenté nos deux vices-présidents, Dominique Marchal et Antoine Lambert, nous vous proposons de découvrir ce mois-ci, le portrait de **Jean-Marie Bony**, un des membres fondateurs de l'association et également administrateur depuis 2011.*

Aujourd'hui à la retraite, Jean-Marie BONY a été salarié d'une coopérative agricole d'approvisionnement pendant plus de 30 ans. Il a été au contact des pesticides tout au long de sa carrière puisqu'il était chargé de tester les différents produits phytosanitaires, c'est à dire qu'il allait constater l'efficacité ou non des produits dans les champs.

En 1993, il fait face à un premier problème de santé, on découvre qu'il a un polype cancéreux qui sera soigné avec succès, après opération et traitements. Mais en 2002, au cours d'un suivi médical, on lui annonce qu'il est atteint d'un Lymphome Non Hodgkinien (LNH) de type agressif, implanté au dessus de la glande surrénale. Après presque un an de chimiothérapie, son cancer est guéri mais il a du arrêter son activité professionnelle.

La découverte du lien entre sa maladie et son activité professionnelle n'a pas été immédiate. C'est la rencontre avec le Professeur Jean-François ROSSI, hématologue au CHU de Montpellier qui lui a permis de se rendre compte de l'impact des pesticides. Ce médecin lui a alors conseillé de demander la reconnaissance en maladie professionnelle à la MSA, démarche qu'il entreprend dès février 2004. Commence alors un véritable parcours de combattant pour Jean-Marie BONY.

En effet, lorsqu'il se lance dans cette procédure, le LNH n'est pas inscrit aux tableaux des maladies professionnelles, ce sera d'ailleurs un des premiers arguments avancés par la MSA. En 2008, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale du Vaucluse lui reconnaît un taux d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) de 29%, cependant la MSA décide de contester cette décision. La procédure va être étudiée par des Comités Régionaux de Reconnaissance en Maladie Professionnelle qui vont, à 3 reprises, refuser la reconnaissance en maladie professionnelle. Cependant, Jean-Marie continue de contester les décisions des CRRMP avec l'aide de son avocat, Maître François LAFFORGUE, et c'est en 2013 que le TASS du Vaucluse reconnaît le caractère professionnel de sa maladie.

Aujourd'hui, avec l'inscription de LNH aux tableaux des maladies professionnelles en 2015, les procédures pour les victimes atteintes de cette maladie sont facilitées, cependant cela a été un long combat !

En parallèle de son combat juridique, il a rencontré en 2010 d'autres victimes des pesticides lors de la réunion qui s'est déroulée à Ruffec et qui a aboutit à la création de Phyto-Victimes un an plus tard. Il fait donc parti des premiers membres et administrateurs de l'association. Cette année, notre assemblée générale était organisée dans la région de Jean-Marie, à Montpellier, chose qui lui tenait à coeur! Malgré les problèmes de santé qu'il connaît actuellement, il a grandement contribué à la réussite de cette journée ! Nous lui souhaitons beaucoup de courage et lui transmettons notre amitié !

Vous pouvez retrouver [ici](#), l'interview du 21 avril 2016 de Jean-Marie BONY pour France Bleu Gard-Lozère.

Le portrait du moment

Docteur Jean-François ROSSI

*Hématologue au pôle clinique
médicale du CHU de Montpellier*



Né en 1955, Jean-François Rossi devient docteur en médecine en 1984. Il s'est spécialisé dans deux disciplines : l'hématologie (étude sur le sang et les maladies qui lui sont associées) et l'oncologie (étude sur les cancers), mais il a aussi des compétences en rhumatologie, immunologie générale...

Depuis 1993, il est aussi professeur d'hématologie (option clinique) et était responsable du département d'hématologie clinique au CHU de Montpellier en lien avec l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) au cours de la période 1998-2012. Nous pouvons aussi mentionner son adhésion à plusieurs sociétés savantes, internationale ou nationale, comme par exemple la, Société Française d'Hématologie.

Pour lui, la médecine ne peut se concevoir que dans sa globalité, c'est à dire qu'il est important de prendre en compte l'environnement du patient, c'est donc dans ce cadre qu'il est spécialisé dans deux domaines (hématologie et oncologie) avec une plus forte spécialité en hématologie. Il décrit cette discipline comme étant mixte c'est à dire à la fois biologique et clinique et laissant également une place importante à la recherche, élément important pour le docteur Rossi.

Les maladies du sang sont caractérisées par une prépondérance des cancers hématologiques (myélome ; lymphome ; leucémie...). Ces dernières années, il constate une amélioration des connaissances biologiques et des avancées technologiques et thérapeutiques non négligeables (thérapeutique ciblée, immunothérapie, biothérapie...).

En termes de recherche scientifique, il souhaiterait des études plus "microscopique", c'est à dire avoir " *une vision plus transversale sur les différents mécanismes cellulaires et chez les patients d'avoir une vision dynamique de ces mécanismes dans un but de mieux expliquer et mieux prendre en charge ces patients*" (Jean-François Rossi)

A la question des différences entre deux patients ayant la même pathologie mais un seul ayant été exposé aux pesticides, il explique que "*le patient exposé aux pesticides présente des risques additionnels associés à l'exposition aux pesticides, qui influent sur la prise en charge*" (Jean-François Rossi). Comme il peut le voir dans son activité professionnelle, certains patients exposés aux pesticides peuvent avoir plusieurs pathologies (neurologiques, rénales, cardio-vasculaires, cutanés...) C'est aussi pour cela que le docteur Rossi insiste sur la notion de "vision globalisée" du patient, nécessaire et indispensable pour aider au mieux les patients.

Cette "vision globalisée", il voudrait qu'elle soit inscrite dans le cursus des futurs médecins, notamment des généralistes car pour lui "*les médecins ne savent pas reconnaître les signes de la maladie. Quand vous avez mal à la tête, aux yeux, des vomissements, on vous dit que c'est psychosomatique... Il faudrait, dans les facultés, un enseignement sur ces questions de toxicité qui ne concernent pas uniquement les médicaments mais aussi l'environnement.*" (Jean-François Rossi, Assemblée Générale, 21 Mai 2015, article de presse de Midi Libre)

S'intéressant depuis longtemps aux expositions aux pesticides, il constate une amélioration de la recherche et une plus grande sensibilisation de la part de la population qui fait que l'on parle de plus en plus de la problématique d'intoxications aux pesticides.

Pour conclure, nous dirons donc que le docteur Rossi insiste sur le rôle de "citoyen" qu'a aussi un médecin pour pouvoir faire avancer certaines choses, c'est d'ailleurs ce qui l'a conduit à intervenir à notre assemblée générale, le 21 Mai 2015 à Lattes.

Phyto-Victimes sur le terrain!

**Nous serons près de chez vous
dans les prochains jours.....**

Depuis notre dernière newsletter du mois de Mars, ce ne sont pas moins de 10 interventions réalisées, ainsi que de nombreuses rencontres (victimes, élèves...)...

Le 18 Mars, Paul François, président de l'association s'est déplacé au lycée agricole Théza de Perpignan (66). Le lendemain, il est intervenu lors de la réunion publique organisée par l'association CAP 66 ([Collectif Alternatives aux Pesticides 66](#)). Vous pouvez d'ailleurs écouter l'intervention de Paul François et le reportage lors de son passage au lycée, en cliquant [ici](#)

Lors de la semaine pour les alternatives aux pesticides, l'association était présente à [Voeuil-et-Giget \(16\) le 25 Mars](#) et à [Villebois-Lavalette \(16\) le 30 Mars](#). Vous pouvez voir les photos en cliquant [ici](#) et [là](#).

Dans le même cadre, Antoine Lambert, un de nos deux vices-présidents est aussi intervenu le 30 Mars pour l'association [Jardins Etudiants](#) de l'Université de Rouen, sur le thème "victimes des pesticides."

Au cours des mois d'avril et de mai, Jean-Marie Desdions et Gilbert Vendé, administrateurs de l'association, ont été à la rencontre de lycéens agricoles à plusieurs reprises : le 7 avril à Albi, le 25 Avril à Laval et le 9 Mai à Bourges.

Notre chargée de mission, Ophélie Robineau a participé à la journée technique Terre Saine à Saint Fraigne (16), en présence d'agents communaux et d'élus. Vous pouvez retrouver le programme en cliquant [ici](#).

Le 3 Mai, Paul François a rencontré les élèves du lycée agricole de Salles-de-Barbezieux. Vous pouvez retrouver le détail de cette intervention [ici](#).

Certains échanges ont débouché sur de nouveaux partenariats, la gestion de nouveaux dossiers de victimes, et ont permis d'enregistrer de nouvelles adhésions et de nouveaux dons.

Merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de toutes ces actions.

25/06 : Intervention dans le cadre de la semaine pour le vin à la **Fondation Darwin** à Bordeaux (33)

01/07 : **Colloque "Pesticides, environnement, santé : quelles solutions ?"** pour les Journées de l'Air - ATMO Poitou-Charentes à la Rochelle (17) - vous pouvez vous inscrire en cliquant [ici](#).

03/09 (matin) : Intervention Chizé (79) - AGROBIO Poitou-Charentes

03/09 (après-midi) : Intervention Echoisy (16) - Foire du partage

8/12 : Intervention à Quimper avec Pierre Pézerat - Rotary Club

Si vous souhaitez organiser une intervention près de chez vous, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@phyto-victimes.fr

Affaire des ex-salariés de la coopérative Nutréa-Triskalia - 9 Juin 2016

L'association Phyto-Victimes était présente au tribunal des affaires sociales (TASS) de Saint-Brieuc pour soutenir les deux ex-salariés de la coopérative Nutréa-Triskalia : Laurent Guillou, administrateur chez Phyto-Victimes et Stéphane Rouxel.

Vous pouvez retrouver le [communiqué de l'association](#) sur cette journée, un [article de presse](#) et un [reportage de France 3](#) (émission du 9 Juin, à partir de 6'43 minutes)

Date à retenir !

Une date est dès à présent à inscrire dans vos agendas !

Samedi 1er Octobre 2016 : **Journée Parkinson à Bourges.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@phyto-victimes.fr

Victimes de l'amiante = justice possible ?

Nous relayons une information communiquée par plusieurs associations des victimes de l'amiante. Rappelons que cette fibre a été très longtemps utilisée dans les usines, ayant de nombreuses conséquences dont la plus grave est le mésothéliome, cancer tristement associé à l'amiante.

En 1996, d'anciens ouvriers-ères ainsi qu'une enseignante ayant passé son enfance près de l'usine d'Amisol (Clermont-Ferrand) et étant atteint d'un mésothéliome, décident de porter plainte l'affaire devant les tribunaux. En 1999, le dernier PDG de cette usine, monsieur Chopin est mis en examen pour les motifs suivants : " [...] empoisonnement, voies de fait ayant entraîné la mort, homicide involontaire, coups et blessures involontaires, abstention délictuelle".

Cependant, malgré le combat des associations de victimes, le procès n'a pas lieu. En 2012, l'ex-PDG demande un non lieu pour "absences de charges". A deux reprises en 2013 et en 2015, les tribunaux utiliseront ce motif et aucun procès ne sera ouvert.

7 Juin 2016. La chambre criminelle de la cour cassation décide de renvoyer les deux parties devant les tribunaux et annule le motif "d'absences de charge" en précisant que l'ex-PDG d'Amisol ne peut se décharger de ses responsabilités concernant l'exposition de ses salariés, même s'il n'a été en fonction que 6 mois.

Rappelons aussi que le cabinet d'avocat (Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu) qui se bat au côté des victimes de l'amiante est le même qui défend de nombreuses victimes des pesticides !

Nous espérons donc qu'une nouvel ère s'ouvre pour les victimes de l'amiante et que la justice permettra un procès. Nous adressons tout notre soutien aux différentes victimes ainsi qu'à leur familles.

Retrouvez [ici](#) l'article publié sur notre site internet et aussi [un lien](#) sur un documentaire consacré à l'amiante.

Une victoire inédite a été obtenue par un agriculteur !

Un de nos adhérents, Monsieur L., exploitant agricole jusqu'en 2000 et souffrant de Parkinson depuis 1998, a été obligé d'intenter une action en justice pour la reconnaissance du caractère professionnel de sa maladie.

Outre la question du caractère professionnel de sa pathologie, une autre problématique a fait débat devant le Tribunal: la question de savoir qui devait prendre en charge la maladie.

En effet, Monsieur L. cotisait auprès de Groupama pour le risque maladie professionnelle lorsque sa pathologie a été diagnostiquée. La MSA n'a mis en place un régime obligatoire couvrant ce risque qu'à partir de 2002. Au mois de mai a eu lieu le délibéré de cette affaire : Monsieur L. a obtenu que la prise en charge des dommages infligés par l'utilisation de pesticides soit effectuée par Groupama. Malgré cette première victoire, nous venons d'apprendre que Groupama fait appel.

Soutien à la famille de Monsieur C.

Nous venons d'apprendre le décès d'un de nos adhérents, Monsieur C., nous adressons toutes nos condoléances à ses proches

Monsieur C., ingénieur de formation et directeur salarié d'une coopérative agricole a été en contact avec les pesticides tout au long de sa carrière. Il était atteint d'un lymphome à cellules du manteau (Lymphome Non Hodgkinien). Il a été reconnu en maladie professionnelle le 11 Mars 2016, sa femme va continuer de se battre pour obtenir réparation.

IMPORTANT !

Nous vous remettons ici les articles de la dernière newsletter car ils sont toujours d'actualité.

Ainsi, vous pouvez retrouver [ici](#) l'article du Professeur Eric Ben-Brik et d'Annie Thébaud-Mony concernant le décret du 9 février 2016 de la Loi Travail, qui concerne la santé au travail.

Ensuite, il est encore possible de [signer](#) et de faire circuler la pétition du collectif Le Jardin Vivant, qui demande à François Hollande la création d'une autorité indépendante d'évaluation des pesticides.

Enfin, vous pouvez trouver sur le [site du tribunal international contre Monsanto](#), des informations sur cet évènement qui se déroulera à la Haye (Pays-Bas) du 14 au 16 Octobre 2016.

Merci à tous pour votre soutien !

Si vous souhaitez faire des suggestions, apporter un commentaire sur une rubrique, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@phyto-victimes.fr